

# **Renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance en Afrique de l'Ouest :**

**revue des cadres et instruments soutenant la gouvernance démocratique**

Dakar, le 6 septembre 2022

Discours inaugural par SE Kabiné KOMARA

Ancien Premier ministre de la République de Guinée

- Mesdames et messieurs les représentants des organisations initiatrices de cet important évènement;

- Mesdames et messieurs les experts;

- Chers représentantes et représentants de la presse;

- Mesdames et messieurs;

1- Permettez-moi de remercier très vivement les initiateurs de cette importante rencontre, à commencer par UNOWAS dont je salue le chef qui n'est malheureusement pas parmi nous aujourd'hui pour des raisons de calendrier mais qui est si heureusement représenté par son Adjointe Mme Giovane Biha. Cette même appréciation va à l'égard des autres partenaires et co-auteurs de cette initiative, en l'occurrence le PNUD, OSIWA, le NDI et la Fondation Kofi Annan.

2- Je salue aussi les représentants de notre organisation sous-régionale de la CEDEAO ainsi que ceux de l'Union Africaine.

3- Je voudrais exprimer toute ma gratitude pour l'honneur que vous me faites de prononcer le Discours inaugural de cet important Colloque auquel participent des

experts aux connaissances pointues sur le sujet qui nous réunit pour ces deux prochains jours.

- 4- Comme viennent de le dire les représentants des institutions organisatrices dans leurs mots introductifs, ce colloque vient à point nommé.
- 5- En effet, la pratique de la démocratie et de la bonne gouvernance fait face à des défis importants en ce moment précis sur notre continent, en général, et dans notre région ouest-africaine en particulier. Aujourd'hui, et en l'espace de trois ans seulement, nous assistons aux transitions militaires dans cinq pays du continent, dont trois dans la sous-région ouest-africaine. Et ces interventions des militaires dans le champ politique ne sont pas dissociables des manquements aux principes de la bonne gouvernance politique et des soucis de sécurité dans les pays concernés, en l'occurrence le Burkina Faso, la Guinée, et le Mali en Afrique de l'Ouest, et le Soudan et le Tchad en Afrique orientale et centrale.
- 6- On est en droit de se poser des questions à ce sujet : Quels sont les facteurs qui expliquent ces situations ? Pourquoi maintenant ? Comment bien gérer ces transitions, tant au niveau national que par nos institutions régionales et continentales, de sorte qu'elles aboutissent à un nouveau contrat social entre les dirigeants politiques et les citoyens des pays concernés ?
- 7- La qualité des élections compte beaucoup non seulement pour la légitimité des élus, mais aussi pour la paix et la cohésion sociale dans nos pays. Très souvent la contestation des résultats des élections se fait avec violence entre des groupes socio-politiques opposés.

### **Mesdames et messieurs**

- 8- Permettez-moi ici d'examiner le déroulement de certains faits illustratifs en Afrique de l'ouest :

Depuis le milieu du siècle passé jusqu'au dernier putsch intervenu au Burkina en janvier dernier, l'Afrique a enregistré 96 coups d'état réussis. La région de l'Afrique de l'Ouest à elle seule en comptabilise 49, soit plus de la moitié perpétrés principalement durant les décennies 60, 70 et 80.

9- Une certaine accalmie s'en est suivie à partir de la fin des années 1990, qui a connu des vagues de démocratisation inédites.

10-Avec ces vagues de "démocratisation", les militaires qui avaient investi la sphère politique se sont retirés dans les casernes pour se consacrer à leur mission républicaine de protection de l'intégrité territoriale de leurs pays respectifs.

Cependant, vers la fin de la décennie 90, avec des guerres civiles et des coups d'État militaires, (surtout en Sierra Leone, au Liberia et en Guinée Bissau pour l'Afrique de l'Ouest), les organisations régionales africaines ont adopté un certain nombre d'instruments sur la gouvernance afin de protéger les processus démocratiques de plus en plus menacés et d'en consolider les acquis.

11-Ainsi, la CEDEAO puis l'ex OUA ont initié des Protocoles pour endiguer cette tendance au recul démocratique. Le dernier document en date de la CEDEAO est le Protocole Additionnel sur la gouvernance adopté en décembre 2001. Ce Protocole, dès son premier article, stipule l'interdiction de tout changement anticonstitutionnel, de même que tout mode non démocratique de maintien du pouvoir.

12-Au moment de l'adoption de ce Protocole, l'expérience montrait déjà que certains Chefs d'État attendaient la fin de leurs mandats constitutionnels en cours pour introduire des changements à leur constitution en vue de se maintenir au pouvoir. Il fallait donc éviter l'abus des modifications des lois fondamentales de ses États membres, notamment celles liées aux élections, comme la constitution et les lois électorales.

13-C'est dans cette logique que l'article 2 de ce Protocole prévoit qu'« aucune réforme substantielle de la loi électorale ne doit intervenir dans les six (6) mois précédant les élections sans le consentement d'une large majorité des acteurs politiques ». C'est sur la base de cette disposition que la CEDEAO a pris la décision salubre de suspendre le Niger de ses organes de décisions en 2009. En effet, le président nigérien d'alors, feu Mamadou Tandja, avait fait modifier la constitution de son pays par un référendum controversé en août 2009 alors que son second mandat arrivait à échéance en décembre de la même année, soit moins de six mois de la fin de son mandat.

14-C'est d'ailleurs pour éviter de tomber dans une situation similaire, que d'autres leaders, comme l'ancien président Guinéen Alpha Condé, ont opéré leur changement bien avant ce périmètre de six mois, rendant ainsi difficile l'intervention de l'organisation sous régionale. Cette dernière, faute d'instruments juridiques applicables dans un tel contexte, s'est résolue à faire des plaidoyers diplomatiques appelant à la retenue et à la recherche de consensus. Ce faisant, la CEDEAO s'est exposée à l'incompréhension et aux critiques des acteurs politiques, des sociétés civiles et des populations en général qui ne comprennent pas forcément ces « élasticités juridiques » ; ce qui les amène à ne pas se reconnaître dans l'attitude que l'Organisation a pu afficher en pareille circonstance.

**Mesdames et messieurs ;**

15-Vous conviendrez donc avec moi qu'il faut appréhender à leur juste valeur toutes les dynamiques de gouvernance dans notre sous-région et même au niveau du continent si l'on veut aboutir à de résultats tangibles et durables. Par exemple, le Protocole Additionnel de la CEDEAO sur la gouvernance, à la révision duquel ce colloque veut contribuer, constitue un instrument important pour le renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance en Afrique de l'Ouest. Il en est de même pour la Charte

africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance à l'échelle continentale, tandis que la Déclaration de Praia de 2011 sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest s'intéresse particulièrement à la question des élections et de la paix.

16-Ces instruments régionaux essaient de répondre à certaines des questions que je viens de poser.

17-Évidemment, ce ne sont pas des textes de lois, d'un protocole ou même d'une constitution qui peuvent résoudre tous les défis à la gouvernance en Afrique. Ils ne sont pas une panacée. Les hommes et les femmes qui constituent l'élite politique, mais aussi les organisations de la société civile et les citoyens de manière générale ont tous un rôle important à jouer sur ce registre. Au demeurant, les lois et protocoles comprennent des textes et l'esprit de ces textes. Le respect de ce dernier, comme l'a souligné le représentant du centre Kofi Annan, c'est-à-dire l'esprit des textes, dépend beaucoup de la volonté des individus en position de décision. Cela appelle à un sens très élevé de responsabilité de la part des gouvernants et décideurs, mais aussi à un engagement citoyen très constructif et agissant de la part des populations africaines.

**Mesdames et messieurs ;**

18-Compte tenu de ce qui précède, je voudrais à présent aborder des aspects sous-jacents mais importants de la gouvernance et dont la prise en compte est de nature à améliorer durablement l'encrage démocratique et la bonne gouvernance dans nos pays.

19-Commençons par les chefs d'État. Ils sont certes élus par leur population sur la base de programmes et ou de promesses qui ont séduit la majorité des populations dont une large proportion est encore hélas analphabète. Mais n'oublions pas que dans leur quête extrêmement coûteuse pour arriver à la magistrature suprême, ils bénéficient de soutiens multiformes dont certains proviennent de groupes de pression internes et de chefs d'État déjà en fonction. Ceci crée des "devoirs" de gratitude qui

peuvent avoir des conséquences délicates aussi bien dans la conduite des affaires internes que dans la façon dont les organisations sous-régionales et internationales prennent position dans l'examen de certaines situations qui leur sont soumises ; avec parfois des positions qui paraissent inexplicables.

20-De même, la tendance de certains États de s'exonérer d'appliquer des décisions prises par des organes communautaires met à mal la réputation de l'institution sous régionale.

21-Quand on ajoute à tout cela le fait que les hauts fonctionnaires qui dirigent nos institutions sous-régionales sont eux-mêmes élus par les chefs d'État qui, in fine, décideront de leur réélection future ou pas, on voit que la capacité de ceux-ci à faire preuve d'indépendance dans l'exercice de leurs fonctions relève d'une véritable gageure.

22-Si je dépeins ces réalités, c'est pour faire prendre conscience de la nécessité d'aller au-delà du simple fait d'amender les protocoles pour réfléchir à des contre-pouvoirs réellement actifs et efficaces pour apprécier la justesse et la temporalité des actions et décisions de nos organisations internationales. Il est possible d'arriver à un tel objectif par la mise en place d'une structure en position de veille tel qu'un observatoire composé de personnes de haute respectabilité et d'indépendance qui feraient périodiquement la revue de décisions prises en matière politique et de respect des droits de l'homme. Ses constats et les conclusions seraient portés à la connaissance des chefs d'État et des populations avec l'objectif d'amener progressivement à agir dans un cadre qui renforce la respectabilité de leur pays et de l'organisation sous régionale.

23-Sur un autre plan, si notre ambition est de renforcer la pratique de la bonne gouvernance et de la démocratie, nous devons travailler sur le moyen et long terme pour que les futurs dirigeants de nos États aient été rompus à de bonnes pratiques

démocratiques et de gouvernance avant d'accéder au pouvoir. Ceci pose la nécessité que dès la base des partis politiques, des élections soient régulièrement organisées afin que les organes dirigeants de ces partis soient le fruit d'élections transparentes de la part de leurs militants et sympathisants, sans quoi, arrivé au sommet de l'État, le risque est grand qu'un tel dirigeant soit enclin à promouvoir ce qu'il a contourné pour parvenir au pouvoir. Pour que cela soit, il faut préparer le citoyen par l'éducation civique qui conduit à la maturité. Ainsi le militantisme se fera de façon plus exigeante. Le processus sera caractérisé par une qualification du débat politique et la compétition dans les instances. Ils apprendront ainsi les bonnes pratiques démocratiques telles que la gestion des contradictions et l'esprit d'alternance, autant de qualités nécessaires pour un leadership exemplaire acquis à la base avant d'arriver au sommet.

24- Une attention particulière doit être accordée à l'incorporation massive et continue des jeunes et des femmes dans la pratique de la citoyenneté à tous les niveaux, car ils représentent une force et un dynamisme dont la mise à l'écart ou la mauvaise implication est porteuse de pertes immenses et de risques imprévisibles.

25- Je voudrais à présent aborder la question de l'accompagnement des transitions militaires pour aboutir dans un délai raisonnable au rétablissement d'un ordre constitutionnel normal.

26- Il est connu de tous que les transitions militaires résultent largement de l'exacerbation de crises politiques graves non résolues à temps. Autant il est important de travailler à ce qu'elles soient conduites à bon terme, autant il est crucial d'analyser ce qui a amené à cette situation.

27- Si le dénominateur commun de déclenchement est souvent les manquements aux principes de la bonne gouvernance, force est de reconnaître que d'autres réalités spécifiques dont les populations ont sérieusement pâti, expliquent pourquoi ces

dernières ont parfois largement applaudi l'irruption des militaires dans le champ politique.

28-Autre dit, la façon dont on doit accompagner un processus de transition doit émaner d'une analyse approfondie et contextualisée des facteurs qui y ont conduit. Cette façon doit donc varier d'un pays à un autre avec toutefois l'objectif commun d'organiser des élections libres dans un délai raisonnable.

29-J'achèverai ma revue de problèmes spécifiques sous-jacents par l'évocation d'une préoccupation transversale à laquelle toute la région ouest africaine est peu ou prou confrontée. Il s'agit de l'insécurité qui est devenue préoccupante dans certains pays. Elle est une menace rampante pour d'autres. Tous sont obligés d'y consacrer des moyens humains, matériels et financiers importants. Il est impossible d'y faire face isolement. Il devient donc impossible de dissocier le besoin de sécurité de celui de la stabilité, de la bonne gouvernance et de la démocratie. C'est pourquoi il convient d'éviter tout replis sur soi et de prôner vigoureusement la mise en commun des ressources et d'intelligences pour combattre le fléau. A cet effet, toutes initiatives que pourraient créer l'organisation sous régionales pour susciter, et entretenir constamment la mise en synergie des capacités des États membres est à encourager.

30-Le cas malien est en soit une école pour la CEDEAO qui n'avait pas su réagir à temps malgré tous les signes avant-coureurs consécutifs au tripatouillage électoral de 2019.

31-C'est en cela qu'il faut saluer la mise en place du comité de soutien à la transition malienne par le Comité Paix et Sécurité de l'Union Africaine avec la participation des Nations Unies. Une telle structure a le mérite de prendre plus de recul pour esquisser des voies idoines qui tiennent compte des contraintes multiformes auxquels le pays et sa classe dirigeante actuelle sont confrontés.

32-L'évocation de tous ces problèmes sous-jacents qui doivent être traités en complémentarité avec le besoin d'amender le protocole montre à quel point ce colloque est important. Il montre surtout pourquoi d'éminents experts et sommités y ont été conviés. Ceci augure de la qualité des échanges auxquels nous aurons droit aujourd'hui et demain pour éclairer davantage sur ces différentes questions et faire des propositions concrètes au leadership de la CEDEAO en vue d'une conduite heureuse du processus de révision du Protocole Additionnel dans ses différentes dispositions.

**Mesdames et messieurs,**

33-Je ne saurais terminer mon intervention, sans avoir une pensée pieuse pour les victimes des attaques terroristes et des conflits armés qui ne cessent d'endeuiller des milliers de familles dans notre région. Mais je pense à ces attaques, dans le contexte du présent colloque, surtout en ce qui concerne leur impact sur les dynamiques de gouvernance dans la région. Lorsque l'insécurité empêche la tenue des élections dans certaines parties d'un pays, quel est l'effet d'une telle situation sur la qualité de ces élections ? Je suis réconforté de constater que cette question figure également à l'ordre du jour du colloque.

34-Pour revenir au constat alarmant qu'affiche la région ouest africaine, je puis dire qu'il y a des motifs d'espoir qui doivent galvaniser la détermination de nos peuples dans leur lutte pour un approfondissement de la démocratie, de la bonne gouvernance et de l'état de droit dans nos pays respectifs.

35-Je me suis fondé en cela sur ce qui suit. Depuis 1990, près d'une trentaine de chef d'État africains ont accepté le verdict des urnes et cédé le pouvoir aux candidats de l'opposition qui ont remporté les élections. De même, dans 21 pays africains, près d'une trentaine de chef d'État ont quitté le pouvoir après avoir servi leurs mandats

constitutionnels. La palme de l'élégance, de l'alternance et de la vraie respiration démocratique à mon humble avis revient au Cap Vert. Dans ce pays exemplaire de l'Afrique de l'Ouest, en février 2001, à l'issue du second tour de l'élection présidentielle, le candidat de l'opposition d'alors, en la personne de Pedro Pires du PAICV, a remporté ce scrutin contre le candidat du parti au pouvoir, Carlos Vega du Mouvement pour la Démocratie (MpD) avec seulement 12 voix d'écart, je dis bien 12 voix d'écart ! Pourtant le parti au pouvoir et son candidat malgré ce résultat plus que serré ont cédé le pouvoir sans bruit.

36-Plus récemment, en février 2020, la Haute Cour de Malawi a invalidé l'élection du Président sortant, Peter Mutharika en mai 2019 et demandé la reprise du scrutin qui a été finalement remporté par le candidat de l'opposition, l'actuel président Lazarus Chakwera.

37-J'ose espérer que mon optimisme sera contagieux et qu'il conféra à nos débats une bien savoureuse fécondité. Je voudrais en appeler à toutes les institutions présentes d'user de tous les moyens pour engager un plaidoyer massif et rigoureux afin de venir à bout des blocages et des embuches de toutes nature qui parsème le chemin de l'adoption des réformes afin que la CEDEAO retrouve ses lettres de noblesse et que la démocratie et la bonne gouvernance soit célébré sans réserve.

**Mesdames et messieurs,**

38-Il ne me reste plus qu'à renouveler mes remerciements aux organisateurs du colloque et souhaiter des délibérations fructueuses à travers les différents panels et les groupes thématiques de travail afin d'aboutir à des conclusions et recommandations concrètes et utiles pour le renforcement de la bonne gouvernance dans notre région et notre continent.

39-Je vous remercie de votre précieuse confiance et de toute votre attention.